

Châtelet, le 26 août 2024.

## Avis 1 : informations de rentrée

Madame, Monsieur,  
Chers parents,  
Chers élèves,

Nous espérons que le temps des vacances a été pour vous un moment de détente, de repos, de paix et vous a permis de vivre la joie simple et vraie de vous retrouver en famille et entre amis. Ce jour de rentrée permettra aux élèves de retrouver leurs condisciples, leurs professeurs et leurs éducateurs dans les meilleures conditions d'apprentissage de notre cadre institutionnel et dans le respect des valeurs de l'école.

Il est donc primordial de respecter le règlement de notre établissement, pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité de tous.

Les sanctions disciplinaires sont appliquées conformément aux règles en vigueur et ne nécessitent donc pas l'approbation des parents. Nous vous demandons donc de respecter ces décisions. Les interventions dans l'objectif de contester une note ne sont donc pas d'à-propos. Les remarques pédagogiques et disciplinaires seront adressées aux parents par une notification via notre plateforme Cabanga. Les parents doivent s'identifier grâce à leur propre adresse mail<sup>1</sup>. Les élèves demanderont aux parents de cocher la case 'vue par les parents', cela fera office de signature.

Afin d'éviter de perturber la sérénité de notre communauté scolaire, il est interdit de venir à la grille de l'école pour régler des différends ou exprimer des mécontentements. Le dialogue reste pour nous une valeur importante, c'est pourquoi il sera toujours possible de prendre rendez-vous.

Nous vous rappelons que la tenue vestimentaire doit être conforme aux standards de l'établissement. Si elle est jugée inappropriée, nous vous contacterons pour que vous puissiez apporter des vêtements adéquats. Si cela n'est pas possible, l'élève pourra être dirigé vers l'étude pour la journée, mais ne manquera en aucun cas les évaluations prévues.

Nous conseillons toujours de préparer le cartable la veille, afin d'éviter les oublis de matériel. Le secrétariat ne prendra pas en charge ces oublis, il est donc inutile aux parents de se déplacer pour ce motif. Si un élève oublie son repas, nous lui fournirons un sandwich, à condition que nous soyons prévenus à temps (avant la récréation).

Vous trouverez en page 3 une charte établie sur base du règlement qui sera signée par vos enfants. Nous invitons les élèves à la relire.

Afin de garantir la discipline et le cadre pédagogique de notre école pour conserver un environnement propice à l'apprentissage pour tous les élèves, nous suivons les règles de sanction reprises ci-dessous.

---

<sup>1</sup> Il s'agit bien de l'adresse personnelle du mail du parent qui a été fournie à notre établissement lors de l'inscription. La procédure d'identification est expliquée par une vidéo sur le site de l'école ([isjchatelet.be](http://www.isjchatelet.be))

### 1. Remarques :

- **Remarques disciplinaires :**
  - 3 remarques disciplinaires (par période entre chaque période de vacances) = 2 heures de retenue disciplinaire.
- **Remarques pédagogiques :**
  - 3 remarques pédagogiques = 1 heure de retenue pédagogique.
- **Retards :**
  - Tous les élèves arrivant après 8h20 seront considérés en retard.
  - 3 retards injustifiés = 1 heure de retenue pédagogique.

### 2. Retenues :

- **Retenues disciplinaires :**
  - 3 retenues disciplinaires (soit 9 remarques disciplinaires) = 1 jour de renvoi.
  - 6 retenues disciplinaires (soit 18 remarques disciplinaires) = 2 jours de renvoi.
  - 9 retenues disciplinaires (soit 27 remarques disciplinaires) = 3 jours de renvoi.
  - Les retenues disciplinaires se tiendront le mercredi de 13h à 15h. L'équipe éducative se réserve le droit d'imposer un autre jour après les heures de cours.
- **Retenues pédagogiques :**
  - Les retenues pédagogiques se tiendront préférentiellement en fin de journée (à partir de 15h40 jusqu'à maximum 17h) les autres jours. L'équipe éducative se réserve le droit d'imposer le mercredi après-midi.
- **Jour de renvoi :**
  - Les jours de renvoi impliquent un travail réflexif et/ou des travaux d'intérêts généraux à l'école.
- **Procédure de non-réinscription :**
  - À partir d'un jour de renvoi, une procédure de non-réinscription peut être mise en place.

### 3. Faits graves :

- Tout fait grave avéré (violence, manque de respect envers un membre du personnel, etc.) peut être sanctionné directement par un, plusieurs jours de renvoi, voire une exclusion définitive.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance de ces règles et de discuter de leur importance avec votre enfant. Notre objectif est de soutenir les élèves dans leur parcours scolaire et de maintenir un climat scolaire serein et respectueux.

Nous restons à votre disposition pour toute question ou clarification et nous vous prions de croire, chers élèves, chers parents en notre entier dévouement à l'éducation des jeunes qui nous sont confiés.

Didier Lorge,  
Directeur

Nathalie Di Stefano,  
Adjointe à la direction

---

Madame, Monsieur<sup>2</sup> \_\_\_\_\_

Père-mère-responsable<sup>2</sup> de \_\_\_\_\_ Classe de \_\_\_\_\_

a bien pris connaissance de l'avis 1 du 26 août 2024.

---

<sup>2</sup> Biffer la mention inutile



## Charte des Élèves de l'Institut Saint-Joseph

1. **Assiduité et Engagement:** Les élèves s'engagent à assister à tous les cours obligatoires. En cas d'absence, ils sont responsables de rattraper le travail manqué. La participation active en classe, y compris les discussions et les activités, est essentielle pour optimiser l'expérience éducative. Les élèves s'engagent également à être ponctuels et à respecter les horaires de cours afin de ne pas perturber le déroulement des leçons.
2. **Tenue Vestimentaire:** Une tenue vestimentaire soignée et conforme au règlement de l'établissement est exigée en toutes circonstances.
3. **Discipline et Comportement:** Le respect envers les enseignants, le personnel et les camarades de classe est non négociable. Toute forme de perturbation en classe, de comportement indiscipliné ou irrespectueux envers autrui est strictement interdite.
4. **Sanctions et Responsabilités:** Les élèves assument la responsabilité de leurs actions. Les sanctions peuvent inclure des avertissements, des travaux personnels, des retenues, voire une exclusion temporaire ou définitive en cas de récidive. En accord avec la direction, l'équipe pédagogique et/ou éducative décidera des sanctions appropriées.
5. **Assiduité aux Évaluations:** Les élèves se présenteront aux évaluations prévues et seront prêts à les représenter dès leur retour en cas d'absence. Ils sont encouragés à se préparer activement et à s'impliquer dans leur processus d'apprentissage. Toute tentative de tricherie ou de plagiat pendant les évaluations sera sanctionnée.
6. **Utilisation Responsable des Installations:** Les élèves veilleront à préserver les locaux, équipements et espaces communs. Tout acte de vandalisme ou de destruction entraînera des conséquences disciplinaires et financières.
7. **Charte Informatique:** L'utilisation des ordinateurs et des équipements informatiques se fera conformément à la politique de l'établissement. Le respect de la vie privée, la sécurité des données et le respect des règles éthiques sont impératifs.
8. **Communication avec les Parents:** Les élèves seront tenus de communiquer régulièrement avec leurs parents de leur situation pédagogique et disciplinaire.
9. **Solidarité et Respect de la Diversité:** Les élèves s'engagent à respecter et célébrer la diversité sous toutes ses formes. La discrimination, le harcèlement ou tout comportement injuste ne sera pas accepté.
10. **Engagement Citoyen:** Les élèves sont encouragés à participer activement aux initiatives citoyennes et sociales de l'établissement, contribuant ainsi au bien-être de la communauté scolaire et à son rayonnement dans la société.

En signant cette charte, je m'engage à respecter ces principes et à contribuer positivement à la communauté éducative de l'Institut Saint-Joseph. Tous manquements à cette charte seront susceptibles d'être sanctionnés par l'équipe éducative.

Signature de l'élève :